

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

INS167/20/0351

I.2 Type d'opérateur

- Opérateur
 Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

Zanatta Jean-Marc
 Rue Grande,72
 7110 La Louvière
 BE0776738089

Site contrôlé

ZANATTA Jean-Marc
 La Conserverie du Jardin
 Rue Grande, 72
 7110 Boussoit (La Louvière)
 BE 0776 738 089

I.4 Organisme de contrôle



I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

* Production

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
- + production durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

cultures de légumes sous serre : 0,042 Ha

En conversion année 2

Autres légumes : 1 Ha

En conversion année 2

Catégories de légumes :

- Pastèques/Melons ; Tomates ;Persil ;Oignons ;Radis ;Aubergines ;Carottes
- Choux (chou-fleur, chou rouge, chou blanc, brocoli)
- Courgettes ;Poivrons ;Maïs ;Haricots
- Herbes aromatiques (origan, basilic, sarriette, hysope, thym, menthe, sauge, romarin, agastacha anisée)
- Pommes de terre
- Chicons ; Chicorées ;artichauts ;
- Soja ;Poireaux ;Fèves ;Bette ;Céleri ;Fenouil

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

09/03/2023 - Herstal
 Organic Operation Manager
 Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 07/03/2023 au 31/03/2025